

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission n° 86

### chargée de l'examen du Préavis n° 2020/03 : « Théâtre de Vidy Rénovation, mise en conformité et agrandissement du bâtiment - Demande de crédit d'ouvrage »

---

Présidence :	M. Valentin CHRISTE
Membres présents :	Mmes Caroline ALVAREZ HENRY, Florence BETTSCHART-NARBEL, Muriel CHENAUX MESNIER, Lara MARTELLI, Anita MESSERE, Christiane SCHAFFER, Sara SOTO MM. Daniel DUBAS, Jean-Daniel HENCHOZ, Johan PAIN, Jacques-Etienne RASTORFER
Membre excusé :	M. Matthieu CARREL
Représentants de la Municipalité :	MM. Grégoire JUNOD, syndic ; Michael KINZER, chef du Service de la culture ; Christian BAUD, chef de projet au Service d'architecture (LEA)
Invités :	MM. François JOLLIET et Norbert SEARA (architectes du bureau Pont 12) ; Vincent BAUDRILLER, directeur du Théâtre de Vidy
Notes de séance :	Mme Marie-Claude MICHELET, assistante au Service de la culture et que nous remercions.

---

Lieu : Théâtre de Vidy

Date et heure : vendredi 28 février 2020, 14h – 16h20.

---

Après les présentations d'usage, il est convenu de débiter par une brève présentation du projet, puis de visiter les lieux, et enfin d'étudier le préavis comme il se doit. La Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 27,5 mio afin de procéder à des travaux au Théâtre de Vidy. Construit pour l'Expo 1964, le Théâtre de Vidy avait été conçu à l'époque comme un bâtiment éphémère. Depuis, il a déjà subi de nombreux travaux : ne sont ainsi d'origine plus que la structure porteuse et les panneaux de la toiture du premier étage.

Il s'agit maintenant, d'une part, de procéder à la mise en conformité du bâtiment (normes énergétiques et sécuritaires, incendie, assainissement) ; et, d'autre part, de l'adapter aux impératifs de production scénique actuels. Le volume de la salle Charles Apothéloz sera rehaussé afin d'intégrer une nouvelle régie et d'accroître la jauge des spectateurs. Les espaces de travail, ateliers et loges seront assainis et mis en conformité. Enfin, une nouvelle salle de répétition sera construite à l'est du bâtiment. Elle permettra d'optimiser et d'augmenter les temps de plateau de la salle Apothéloz, et d'occuper davantage les autres salles. Durant les travaux, la majeure partie de l'activité du théâtre sera délocalisée.

# Conseil communal de Lausanne

---

Au cours de la visite du bâtiment et de ses alentours, la commission a l'occasion de constater la très grande vétusté générale des locaux et installations. Les travaux prévus portent notamment sur les points suivants :

- Dans la salle Charles Apothéloz, le système des porteuses, encore d'époque, sera motorisé, afin d'améliorer la sécurité des techniciens qui doivent aujourd'hui l'opérer manuellement. Les sièges seront remplacés et leur positionnement modifié afin d'offrir aux spectateurs une meilleure visibilité. La ventilation sera refaite, et la régie déplacée hors de la salle.
- Les loges actuellement situées sous cette salle seront déplacées au premier étage.
- Des aménagements extérieurs seront effectués, notamment sur l'allée d'entrée (au nord).
- Le hall d'entrée se situera dans une grande verrière sur deux niveaux, afin d'être plus accueillant pour le public.
- La nouvelle salle de répétition, à l'est du bâtiment, sera orientée de manière à ne pas obstruer la vue sur le lac depuis l'avenue de Rhodanie.
- Le périmètre de la cour au sud sera redessiné afin de restituer sa géométrie et sa taille d'origine.
- L'amélioration de l'isolation du bâtiment, la modernisation de la ventilation, ainsi qu'une nouvelle installation de production de froid permettront de substantielles économies d'énergie. L'utilisation de l'eau du lac n'est toutefois pas prévue.
- En raison de la configuration particulière du toit, la pose de panneaux photovoltaïques est prévue sur env. 40% de la surface totale de la toiture, ce qui correspond à toutes les parties exploitables planes. Cela permettra de couvrir 31% de la consommation électrique du bâtiment. Le projet va ainsi nettement plus loin que les exigences minimales de la Loi vaudoise sur l'énergie.

Le Théâtre de Vidy est classé en note 3. Mais égard à sa valeur patrimoniale, le bureau d'architecture mandaté s'est conformé aux exigences correspondant aux bâtiments en note 2. Le permis de construire a déjà été obtenu. A noter également que l'entreprise chargée du désamiantage interviendra en amont de toutes les autres, afin de minimiser les risques. Tous les éléments pouvant contenir ce matériau seront retirés, même lorsqu'ils présentent un intérêt patrimonial.

Durant les travaux, les spectacles seront présentés dans les deux salles non touchées par les travaux, à savoir le Pavillon (250 places) et la salle René Gonzalez (100 places) ; en outre, quatre spectacles sont prévus à l'Opéra et un autre au Théâtre du Jorat. Il est prévu d'installer à Vidy une structure provisoire en bois afin d'accueillir le foyer, le bar, la billetterie et une partie des bureaux temporaires. Cette solution permet d'éviter que les spectateurs n'entrent dans le corps du théâtre pendant la durée des travaux. Elle a fait l'objet d'une étude approfondie et s'avère optimale notamment du point de vue des coûts. En outre, quelques portakabins seront installés derrière la salle René Gonzalez afin d'accueillir des loges et des douches pour les artistes pendant la durée des travaux.

# Conseil communal de Lausanne

---

Une commissaire s'interroge sur la pertinence de l'augmentation de la jauge des spectateurs dans la salle Apothéloz, alors que la fréquentation serait en baisse. M. le Syndic relève que la reprise du théâtre par son directeur actuel a permis un renouvellement et un rajeunissement du public. S'il est vrai que le nombre de places offertes sur une saison a diminué, le taux de remplissage a en revanche augmenté. Le but est de parvenir à une jauge annuelle de 70'000 spectateurs.

La construction d'une nouvelle salle de répétition est quant à elle rendue nécessaire par l'accroissement du besoin d'espaces de répétition. Les salles actuelles sont déjà utilisées quasiment au maximum de leurs possibilités. Une salle supplémentaire permettra d'augmenter le nombre de représentations et d'augmenter la jauge totale du Théâtre. Cette démarche contribue aussi au soutien des productions romandes et suisses.

Le personnel du Théâtre lié à l'activité générale (programmation, production, diffusion) sera maintenu. D'importants efforts d'anticipation ont été consentis afin de maintenir l'équipe qui s'occupe de l'activité internationale, laquelle sera renforcée pendant les travaux. Le personnel d'accueil sera en revanche réduit au vu de la diminution du nombre de représentations durant les travaux.

Sur le montant total des travaux (CHF 27,5 mio), la Municipalité espère trouver des fonds dans le secteur privé à hauteur de CHF 2,5 mio. Cette estimation est jugée réaliste par le Syndic. Un soutien du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles lausannoises paraît en revanche difficilement envisageable. Ce fonds étant basé sur des contributions volontaires, il paraît délicat de solliciter les communes partenaires afin de financer des travaux sur des bâtiments appartenant à la Ville de Lausanne.

---

**Les conclusions n° 1 à 6 sont votées en bloc et acceptées à l'unanimité.**

---

Lausanne, le 8 avril 2020

Le rapporteur :  
*Valentin Christe*